

Arras, le 22 octobre 2019

Dispositif hivernal du Pas-de-Calais Organisation de la mise à l'abri des personnes vulnérables

Les services de l'Etat, les collectivités locales et les associations se mobilisent toute l'année pour venir en aide et accompagner les personnes démunies.

Pendant la période hivernale, la mobilisation de tous les acteurs est indispensable afin de proposer une mise à l'abri aux personnes fragiles et vulnérables.

Fabien SUDRY, préfet du Pas-de-Calais, réunit, ce mardi 22 octobre, les associations, les hôpitaux, les forces de police et de gendarmerie, les services de secours et de la protection civile et les services de l'Etat afin de s'assurer du bon dimensionnement du dispositif d'accueil et d'hébergement sur le département du Pas-de-Calais pour cette période sensible.

Ainsi, à compter du 1er novembre 2019 et jusqu'au 31 mars 2020, un dispositif de veille saisonnière renforcée est activé dans le département du Pas-de-Calais.

Ce dispositif comprend 3 niveaux de mobilisation :

- **un niveau de mobilisation générale ou « niveau 1 »** du 1er novembre au 31 mars avec **l'ouverture de 212 places** d'hébergement supplémentaires réparties sur les 7 arrondissements.

Les équipes mobiles et d'écoute sont renforcées :

- doublement des équipes sur certains secteurs pour l'écoute et le transport 115 ;
 - extension des horaires et renfort en personnel des équipes mobiles (maraudes) ;
 - extension des horaires et renfort en personnel des accueils de jour
 - du personnel éducatif/matériel ;
 - 4 accueils de jour ouverts 24h/24.
- **un niveau de mobilisation renforcée ou « niveau 2 »** lorsque les conditions météorologiques se détériorent et que les températures ressenties se situent entre - 10°C et - 18°C. Ainsi, **70 places d'hébergement supplémentaires** seront ouvertes. Ce niveau est associé au niveau de vigilance météorologique orange. En fonction de la situation et du contexte, chaque arrondissement disposera d'un accueil de jour ouvert 24h/24 et 7j/7.

Communiqué de presse



PRÉFET
DU
PAS-DE-CALAIS



- **un niveau de mobilisation extrême, ou « niveau 3 »**, lorsque les températures ressenties sont inférieures à - 18°C. Ce niveau est associé au niveau de vigilance météorologique rouge et au déclenchement d'un plan spécifique « ORSEC ».

Au-delà de cette mobilisation particulière pendant la période hivernale, le préfet du Pas-de-Calais tient à rappeler la mise en œuvre, toute l'année, d'un dispositif d'accueil et d'hébergement pour chaque arrondissement du département.

Dispositif dans le Pas-de-Calais :

Au niveau local, 3 955 places d'hébergement sont ouvertes au quotidien à l'année dans le département du Pas-de-Calais (+ 68 places/2018):

- hébergement insertion et urgence : 1 776 places, dont 911 places en CHRS et 865 places en hébergement d'urgence;
- logement accompagné : 2 179 places, dont 1081 places en ALT (Allocation Logement Temporaire), 758 places en résidence sociale et 340 places en pension de famille.

Un renforcement des capacités d'hébergement est prévu dans les prochaines semaines à hauteur de 76 places.

D'autres mesures viennent compléter le dispositif :

- une plate-forme départementale de la demande d'hébergement qui a pour vocation de recueillir les demandes des personnes sans-abri et de les orienter vers un hébergement : le SIAO (Système Intégré d'Accueil et d'Orientation) unique départemental et 7 antennes (une par arrondissement) ;
- 9 accueils de jour ;
- 9 équipes de rue : 1 par arrondissement et 2 sur celui de Lens et 2 équipes de rue mobiles en secteur rural (1 sur le Ternois et 1 sur le Montreuillois =>rencontres par le biais d'un « camping car ») ;
- 4 haltes de nuit

De 2015 à 2019, le nombre de places d'hébergement a augmenté de 19%, soit 638 places supplémentaires. Quant au financement, il connaît une hausse de près de 35% en 4 ans, soit 9,5M€ supplémentaires.

Pour 2019, ce dispositif représente un soutien financier de l'Etat de 36,5M€ en évolution de 4,7 %.